



Martigues/Lavéra
Le 11 août 2020

Association des riverains
de la Plateforme industrielle de Lavéra
ARPIL
7 Associations – 3 CIQ – Collectif 13
Commerçants - Particuliers
9 Boulevard des Tamaris 13117 LAVERA
04-42-81-19-48 arpil.legrand@orange.fr

Monsieur le Président de la République,

Vous vous êtes ému face à la catastrophe subie par les libanais de Beyrouth je vous rappelle qu'en 2001 les toulousains ont subi une catastrophe similaire.

Le procès dure depuis 19 ans et je crois que certains riverains n'ont pas encore été indemnisés.

Je vous invite à lire ou à faire lire les jugements des différentes cours d'appel ainsi que l'audition de l'inspecteur de la DREAL chargé de la surveillance de cette usine.

Cette catastrophe a ému la classe politique et une loi a été votée ne mettant les industriels, **toujours responsables des accidents**, à contribution qu'à hauteur de 25% des dégâts occasionnés chez leurs voisins riverains.

Cette loi oblige les industriels à faire des travaux de protection à la source mais seulement, et c'est là que le bât blesse que si c'est **économiquement acceptable pour eux !!!**

Notre association est intervenue auprès de Madame Barbara POMPILI lors de la catastrophe de LUBRIZOL à Rouen : elle n'était alors que député de votre majorité et elle était d'accord comme nous sur le non- principe d'économiquement acceptable.

Cette loi a institué les PPRT et, nous riverains de la plateforme pétrochimique de Martigues/Lavéra, sommes confrontés à un PPRT. Ce PPRT n'est d'ailleurs toujours pas approuvé.

La DREAL estime qu'un stockage de 3 sphères d'oxyde d'éthylène peut exploser à tout moment mais ne fait rien pour exiger de l'industriel de protéger ses salariés et les riverains et là nous contestons l'économiquement acceptable.

En effet cet industriel a investi dans une équipe cycliste qui a participé au tour de France 2019, a racheté l'équipe de foot ball de Nice, subventionne la coupe América et les courses de formule 1, a investi 3 milliards d'euros dans une usine chimique en Belgique.

Le voisin de cet industriel Kem One a fait l'objet d'une attention particulière des services de l'Etat puisque le préfet des Bouches du Rhône a signé 4 arrêtés de mise en demeure pour mise en conformité qui n'ont pas été respectés et une fuite de chlorure ferrique s'est répandu dans la mer sur 6 hectares dans la nuit du 23 juillet 2020.

Cette entreprise a d'ailleurs bénéficié de prêts d'état à zéro % pour une unité d'électrolyse du sel en remplacement de l'unité au mercure qui avait obtenu plusieurs dérogations de la part de l'administration, le mercure étant devenu interdit. Cette nouvelle unité permet un gain de 25 millions d'euros mais pas un centime n'a été consacré à la réduction des risques à la source

Ces quelques éléments vous permettront de juger, après vérification de nos dires, sur la notion d'économiquement acceptable.

Je prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

Richard Deboom.

Vice- président d'ARPIL.